Les assistantes maternelles

Parents, vous recherchez un mode d'accueil de qualité pour votre enfant à partir de trois mois ? Pensez aux professionnelles de la petite enfance que sont les assistantes maternelles !

Vous pouvez bénéficier d’aides financières (selon vos revenus), versées par la C.A.F. ainsi que d’un avantage fiscal.
Vous confiez votre enfant à une professionnelle de la Petite Enfance agréée, formée par le département et suivie par les services de la PMI
Votre enfant est accueilli dans un cadre familial et sécurisé, tout en respectant son rythme de développement.
Il a l'opportunité de fréquenter le Relais Petite Enfance avec son assistante maternelle, lieu de socialisation et d'éveil

Qui contacter ?

Afin d’obtenir des renseignements et les coordonnées des assistants maternels agréés de Dugny, plusieurs solutions s’offrent à vous. Vous pouvez contacter :

- Le **REP** (Relais Petite Enfance), service municipal, situé sein de l’accueil municipal de la petite enfance au 1 rue Guynemer (01 49 92 66 09). Mme BAGIS pourra vous accompagner dans votre recherche et être un soutien tout au long de l’accueil de l’enfant. Le RAM vous informera également sur les modalités d’embauche d’un(e) assistant(e) maternel(le), leur statut, le contrat de travail, les aides financières, etc.
- Le secrétariat des assistants maternels : Mme MORIN est joignable au 01 71 29 20 46

Documents

Plaquette modes de garde